



DOSSIER DE PRESSE  
28 mars 2022

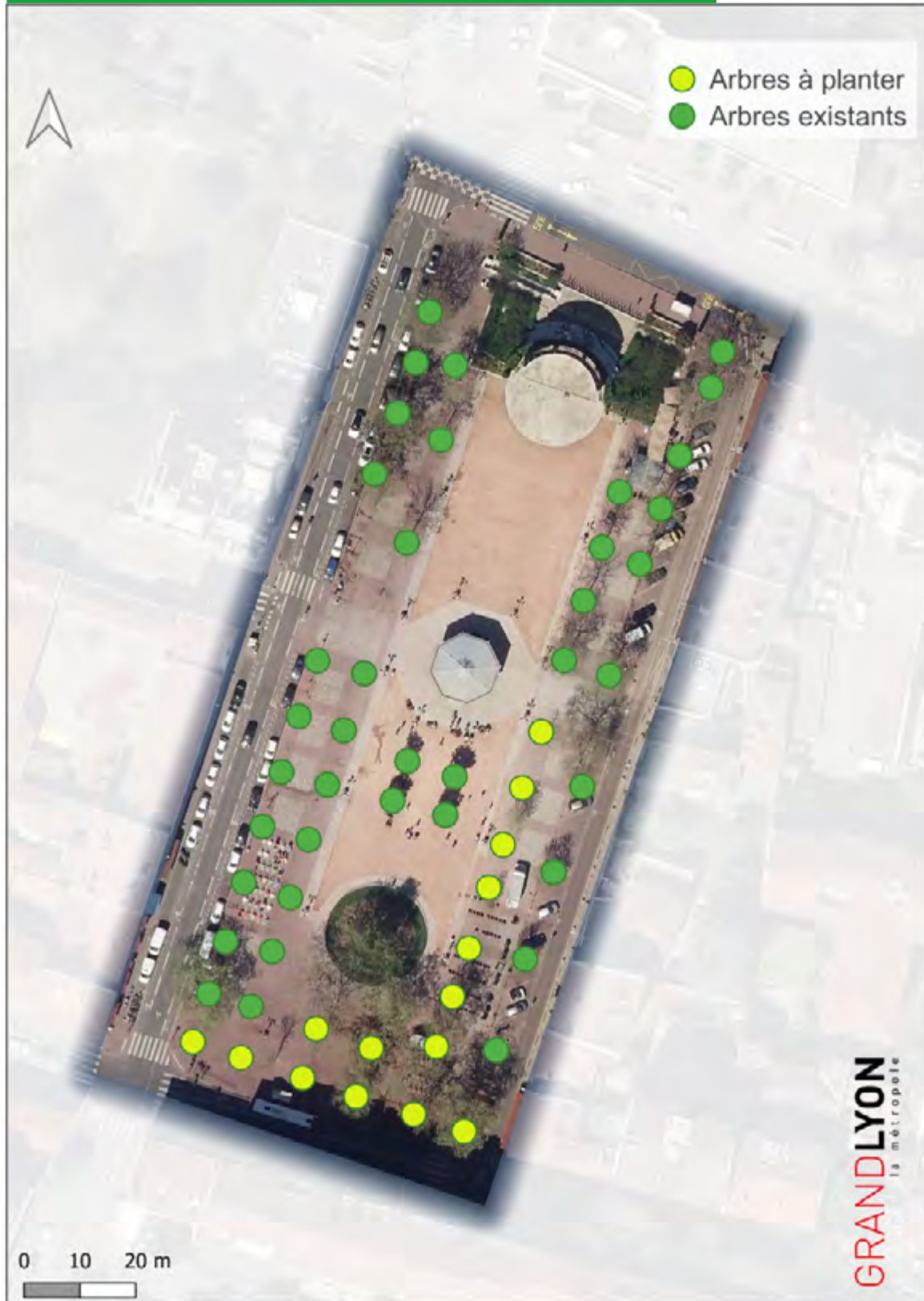
# Plantations de la place Ambroise Courtois

Un projet emblématique de l'action  
de la Métropole pour multiplier  
le nombre d'arbres sur son territoire.



Le réaménagement de la place Ambroise Courtois (Lyon 8<sup>e</sup>) est un projet emblématique car il correspond en tous points aux objectifs de la Métropole dans le domaine de la résilience territoriale et de l'adaptation au changement climatique, notamment dans l'hyper-centre.

### Projet de plantation Place Ambroise Courtois -Lyon 8



En 2017, un foyer de chancre coloré était découvert sur les platanes de la place, conduisant à l'abattage de 13 d'entre eux. Un an plus tard, un nouveau foyer de la maladie apparaissait et entraînait l'abattage d'une dizaine de platanes supplémentaires.

Face à cette situation, les services de la Métropole lançaient un projet de replantation de la place avec des arbres d'alignement qui ne soient pas des platanes. Le choix s'est porté sur une essence ressemblante au platane, l'Acer Freemanii, un érable à croissance rapide dont la hauteur peut atteindre jusqu'à 20 m qui convient à tous les types de sols et qui offre une bonne résistance au vent et au gel. **14 arbres ont été plantés au cours de l'hiver, avec des plantations en mail** et non

en quinconce afin de respecter les consignes des Architectes des bâtiments de France (ABF), car la place Ambroise Courtois est classée. Pour compléter la couverture arborée et l'esthétique de la place, **15 autres érables sont plantés en cette fin du mois de mars, côté Est cette fois**, de telle sorte que leur implantation permette de retrouver une correspondance avec le mail opposé côté Ouest.

L'espèce choisie permettra de réduire la propagation du chancre coloré tout en offrant une couverture végétale proche de celle du platane. Ces plantations, grâce à la croissance rapide des arbres, **amélioreront la qualité de vie des habitants du quartier, des passants en offrant ombre et fraîcheur en période estivale et de fortes chaleurs.**

## Le saviez-vous ?

Les premières plantations d'arbres d'alignement à Lyon, datent de la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Dans la plupart des cas, qu'il s'agisse des quais ou des places comme Ambroise Courtois, il s'agissait d'un mail de platanes plantés et formé en plateau pour assurer un maximum d'ombre aux habitants. Les arbres vieillissants et fortement abîmés ont été remplacés quasi-intégralement après la seconde guerre mondiale, à chaque fois par des platanes.



**La végétalisation de Lyon est réalisée grâce à l'action conjointe de la Ville de la Lyon et de la Métropole sur le territoire.** Parce que la nature en ville doit s'ancrer dans le quotidien, parce qu'elle apporte bien-être, qualité de vie et santé à toutes et tous, la Ville de Lyon est mobilisée dans un vaste plan de végétalisation pour augmenter significativement les surfaces de nature accessibles par habitant. La Ville de Lyon consacre ainsi un budget de 152 M€ à la nature en ville, sous toutes ses formes : végétalisation des rues (strates

basses, jardins de rues, végétalisation des quais haut du Rhône dans le cadre des voies lyonnaises...), plantation d'arbres et aménagements d'espaces verts (esplanade Mandela, parc des Balmes, vergers...), renaturation, végétalisation de plus de 150 cours d'écoles et de crèches sur le mandat... Sur cette année, ce sont déjà plus de 1500 arbres plantés par la Ville de Lyon dans les parcs et jardins de la ville, en complément de l'action de la Métropole sur l'espace public.





## La première forêt urbaine de la Métropole à Saint-Priest

### **La Métropole de Lyon passe la vitesse supérieure en matière de plantation d'arbres et de végétalisation de son territoire.**

Fidèle à ses engagements de campagne, le nouvel exécutif fait un effort tout particulier dans ce domaine dans le cadre de son Plan Nature voté en juin 2021 (budget de 44 M€ sur le mandat), deux fois supérieur aux sommes consacrées lors des mandats précédents. Ce Plan Nature a un double objectif :

#### **→ apporter de la fraîcheur dans des environnements très minéralisés.**

En été, on mesure fréquemment 3°C de différence entre les zones urbaines très minéralisées et la

périphérie. La création de véritables îlots de fraîcheur est d'autant plus importante que le GIEC a conclu dans son dernier rapport que les vagues de chaleurs devraient être plus fréquentes et plus intenses. L'adaptation au changement climatique est donc une nécessité

#### **→ accroître la diversité biologique en développant des zones de nature et des continuités écologiques.**

Là aussi, il est urgent d'agir lorsque l'on sait que près de 80% des insectes ont disparu d'Europe en 30 ans et que depuis 2001 les populations de moineaux ont perdu 60% de leurs effectifs.

Cette volonté politique se traduit d'ores et déjà par le nombre d'arbres d'alignement plantés au cours des deux premières années du mandat :

**DÈS 2020** **2 330** arbres  
ont été plantés.

**EN 2021** **4 300** arbres  
ont été plantés.

Ces chiffres sont à rapporter au bilan des années précédentes :

**EN 2018** **1 306** arbres  
ont été plantés.

**EN 2019** **1 706** arbres  
ont été plantés.

### L'arboretum de Sathonay-Camp



La création de forêts urbaines en cœur ou en bordure de quartier est l'une des premières actions du Plan Nature, notamment dans les zones du territoire particulièrement pauvres en espaces verts de grande taille.

En février dernier, la première forêt urbaine de la Métropole était inaugurée à Saint-Priest : sur deux hectares, **entre le parc technologique de la porte des Alpes et l'aéroport de Bron, 2 000 arbres, 600 arbustes et une prairie fleurie ont été plantés.** À Sathonay-Camp, un arboretum a vu le jour en mars dernier : **107 arbres plantés au bout de la ZAC Castellane,** dans un bassin d'infiltration enherbé.

Cet hiver, **quatre boisements urbains supplémentaires ont vu le jour à Caluire, Feyzin, Corbas et Vénissieux.**

**Ce sont 7 000 plants urbains qui ont été plantés.**

**AUTOTAL + de 6 hectares**  
**de forêts urbaines** ont déjà été plantés.

## Plantation d'arbres d'alignement à Jonage



**Courant 2022, de nouveaux boisements urbains vont voir le jour ainsi que des prairies fleuries, avec une attention particulière portée à la réduction des disparités entre les territoires, notamment entre l'est et l'ouest de l'agglomération.**

Parmi les principaux projets de plantations de forêts urbaines prévus à l'automne prochain :

→ **poursuite des plantations à Feyzin dans la vallée de la chimie :** au quartier des Razes et sur l'île de la Chèvre,

→ **une forêt urbaine créée à Saint-Fons et une autre à Villeurbanne,**

→ **projet d'extension de la forêt de Feuilly à Saint-Priest.**

## Prairie fleurie dans le quartier de la Part-Dieu



### Concernant les prairies fleuries :

- **3 700 m<sup>2</sup>** de prairies fleuries ont été semées au sein du **parc de Parilly**.

- **DÈS 2020**

**près de 9 000 m<sup>2</sup>** de prairies **nectarifères** ont été semées sur **12 parcelles métropolitaines** (friches et délaissés routiers) totalisant une surface globale de près de **9 ha**.

- **EN DÉCEMBRE 2021**

**1,1 ha** a été semé dans le quartier **Saint-Clair** de Caluire-et-Cuire.

- **EN 2022**

Il est prévu de semer de nouvelles prairies dans le cadre des projets de renaturation liés à la gestion du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Feyzin.

Les seules forêts urbaines ne permettront pas de parvenir à l'objectif fixé d'une couverture arborée de 30% du territoire en 2026. **Le Plan Nature est renforcé en y intégrant les parcelles privées.** En effet, la majorité du potentiel de plantation se trouve sur le domaine privé. C'est pour cela que la Métropole a lancé en décembre 2021 un nouveau dispositif d'aide à la plantation à destination des copropriétés et des bailleurs sociaux. Des subventions et un appui technique sont accordés aux propriétaires désireux de renforcer la couverture végétale de leurs espaces communs. À ce jour, déjà 35 résidences ont adhéré au dispositif, l'objectif étant



d'atteindre l'accompagnement de 100 résidences pour végétaliser leurs parties communes. Un budget de 3 M€ est prévu pour cette action pendant le mandat. Ce dispositif prévoit jusqu'à 65% de financement avec des bonifications s'il s'agit d'une commune en déficit de canopée, d'utilisation de végétaux avec le label végétal local et d'arbres ou arbustes fruitiers.

Sur le domaine métropolitain, les plantations ne se concentrent plus uniquement sur les arbres d'alignements, mais intègrent les différentes strates végétales : arbres, arbustes de grande et moyenne taille et plantations herbacées. En effet, Les arbres contribuent à une réelle baisse de température non seulement grâce à leur ombre, mais également par l'humidité qu'ils dégagent via le phénomène d'évapotranspiration. Cet effet est d'autant plus important si les plantations d'arbres sont accompagnées de végétalisation basse (arbustes, fleurs et pelouses), la chaleur étant beaucoup plus



importante au niveau du sol sur les terrains minéralisés de type enrobé, béton ou pavé qu'à 1,5 m.

L'objectif est d'accroître l'apport de fraîcheur, de créer des refuges de biodiversité et d'améliorer la qualité paysagère des rues et des espaces publics. **La création d'espaces végétalisés est désormais envisagée dans tous les projets d'aménagement urbain, que ce soit notamment par des arbres d'alignement, de nouveaux squares ou parcs publics ou sur les espaces publics réaménagés ou nouveaux.**



À cet égard, le projet de modification n° 3 du Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), vise à renforcer l'intégration des enjeux sociaux et environnementaux dans l'aménagement du territoire dans un objectif d'une plus grande qualité urbaine et qualité de vie.

Cela permettra notamment de préserver davantage de zones agricoles ou naturelles :

→ 84 ha de nouvelles zones agricoles ou naturelles seront préservées,

→ dans plusieurs zones, la création d'espaces en pleine terre dans les nouveaux programmes de constructions va augmenter, afin de favoriser le végétal et l'infiltration des eaux pluviales. Dans près de 6 000 ha de zones urbaines, les opérations de construction neuve comprendront des surfaces de plantations plus importantes qu'avec les règles actuelles.

→ les protections des arbres et du végétal seront renforcées en ville par l'extension des espaces végétalisés et boisés classés en cœur de ville. Ces protections au PLU-H augmentent de 60 ha. Par exemple, à Caluire-et-Cuire, en plus des protections déjà existantes, une trentaine de nouveaux arbres seront protégés. À Lyon, les protections végétales augmentent de 4 ha et à Saint-Fons de près de 9 ha.

Presque 7 000 arbres ont d'ores et déjà plantés ans le cadre de projets d'aménagement urbain à

- Marcy-l'Étoile (24),
- Villeurbanne (103),
- Vaulx-en-Velin (10),
- Lyon (450),
- Saint-Priest (10),
- Caluire-et-Cuire (35),
- Chassieu (102),
- Saint-Genis-Laval (5 903).

Quant aux essences choisies, elles doivent être à la fois adaptées au sol en place et à l'évolution des conditions climatiques attendues dans les prochaines décennies, exemptes

## Une attention particulière est portée à la végétalisation des collèges.

Depuis le début du mandat, 87 plantations nouvelles ont été réalisées dans les collèges. À cela s'ajoutent 25 plantations en remplacement d'arbres morts (renouvellement du parc). De plus, deux collèges (Casarès à Rillieux-la-Pape et Lamartine à Villeurbanne) ont vu leurs cours de récréation désimperméabilisées et végétalisées en 2021 et 2022.

aujourd'hui de problèmes sanitaires connus, et possédant des formes et aspects à même de créer un ensemble régulier et harmonieux.

**Les plantations d'arbres d'alignement seront systématiquement envisagées partout où le sous-sol le permet et des parcelles de différentes tailles seront boisées pour créer des forêts urbaines.** Les parcs métropolitains, les sentiers de randonnée, et tous les espaces publics du territoire pouvant accueillir des forêts sont désormais mobilisés par la Métropole pour développer son couvert végétal avec des plantations d'arbres, mais aussi d'arbustes, de haies et de prairies fleuries.



## CONTACT PRESSE

### Métropole de Lyon

**Régis Guillet**

rguillet@grandlyon.com

06 98 51 59 94

### Ville de Lyon

**Laetitia Latapy**

laetitia.latapy@ville-lyon.fr

06 16 81 43 66

---

## MÉTROPOLE DE LYON

20 rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

**grandlyon.com**



**GRANDLYON**  
la métropole